

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:*
Synergoinvest S.A., Fribourg
2. *Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:*
CHF 30'950'000
3. *Nouvelle valeur nominale du capital-actions:*
CHF 100'000
4. *Décision de réduction par:* l'assemblée générale extraordinaire
5. *Date de la décision:* 08.11.2007
6. *Echéance de préavis des créances:* **20.01.2008**
7. *Adresse pour la déclaration des créances:*
RA Thomas Reimann, Lutz Rechtsanwälte, Forchstrasse 2/
Kreuzplatz, Postfach, 8032 Zürich
8. *Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9. *Remarques:* La réduction passe par le remboursement et l'annulation de 30'850 actions de CHF 1'000 chacune nominatives, le montant de CHF 30'850'000, résultant de cette réduction étant par conséquent mis au crédit du compte créancier-actionnaires et le capital actions de la société étant désormais divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000 chacune, entièrement libérées. Il ressort du rapport de révision spécial que la réduction du capital-actions telle qu'elle est réalisée est conforme aux exigences de l'art. 732 CO et que les créances seront entièrement couvertes par l'actif réduit.

Lutz Rechtsanwälte
8032 Zürich

(04200378)